CSE Siège
du 23 & 24 mai 2023
Un CSE grave et intense

- Prise en charge des urgences médicales à France télévisions : une expertise s'impose !
- TEMPO, un planning intenable.
- Éclairagistes plateau du Siège, un plan d'action peu convaincant.
- Monteurs Télématin, une situation à surveiller !
- Tour de France Masculin, les équipes dans les starting block.

- ### PRISE EN CHARGE DES URGENCES MEDICALES A FRANCE TELEVISIONS - UNE EXPERTISE S'IMPOSE !

Au mois d'avril, **deux accidents, dont un particulièrement grave** (AVC) ont nécessité une prise en charge urgente de salariés du Siège de France Télévisions.

Dans le 1er cas, un malaise vagal, c'est le SAMU qui est intervenu au bout de 45 minutes, le service de la D2S n'étant pas en capacité, faute de personnel qualifié pour effectuer des premiers secours.

Dans le second cas, c'est à la fois l'intervention de la D2S et du cabinet médical qui posent question.

La procédure d'intervention telle qu'elle a été relatée aux élus semble plus relever d'une démarche empirique que d'une procédure validée et réellement efficace.-

Sur une telle urgence, cette démarche n'est pas satisfaisante et fait peser un risque grave non seulement sur les salariés mais aussi sur les personnes extérieures à France Télévisions qui pourraient à l'occasion de leur visite, être victime d'un malaise.

Les élus estiment que des dysfonctionnements importants existent dans la prise en charge des salariés ayant besoin de soins médicaux urgents et que cette situation fait peser un risque grave sur les salariés.

Ils ont donc décidé de faire appel à un expert afin que soit analysée la procédure de prise en charge des urgences médicales à France Télévisions.

En attendant les résultats de l'expertise, ils demandent à la direction de communiquer, afin que tous les salariés sachent comment réagir lorsqu'un de leur collègue de travail se trouve en situation de détresse médicale.

Ceux-ci ont le réflexe d'appeler les numéros 18 et 15 qu'il est possible de composer en interne.

Ces numéros ressemblent à des numéros nationaux, qui permettent d'appeler les Sapeurs-pompiers pour le premier et le SAMU pour le second, mais à France télévisions, ce ne sont ni des Pompiers ni le SAMU, le 18 permet de joindre les Sauveteurs Secouristes du Travail qui ne sont pas habilité à donner les premiers soins, le 15 permet de joindre le cabinet médical.

Il faut remédier au plus vite à cette anomalie, pour que les choses soient claires et sans ambiguïté.

Les élus réitèrent leur demande de campagne d'information sur les AVC qui constituent aujourd'hui la 2ème cause de mortalité en France.

25 VOTANTS : 25 POUR

- ## TEMPO - UN PLANNING INTENABLE

Énième point d'étape pour le projet TEMPO et toujours le même constat, la direction est dans l'incapacité de répondre de manière précise aux questions posées par les élus.

Prenons un exemple :

Que vont devenir les scriptes du national ?
Réponse : " *Nous allons voir avec la Fabrique* ".

Cette question avait déjà été posée lors de l'instance d'avril et déjà la même réponse avait été formulée.

Qu'en est-il des mobilités ?
Réponse : " *Nous allons étudier les demandes* ".

Que vont devenir les réalisateurs des éditions nationales de la 3 ?
Réponse : " *Les rendez-vous sont actuellement en cours*. "

Les sujets fabriqués par le Siège seront ils diffusés dans toutes les régions ?
Réponse : " *Nous n'allons pas fabriquer pour ne pas diffuser*. "

60 postes vont être créés, pouvez-vous nous en dire plus ?
Réponse : " *C'est le réseau régional qui s'en occupe*. "

Les élus ont beau alerter la direction sur les inquiétudes des salariés, sur leur état de stress, face à une réorganisation de leur activité qui va se mettre en place d'ici 3 mois.

Pour la direction, il n'y a pas de problème parce que **« Les salariés conserveront non pas leur poste mais leur emploi et leur niveau de rémunération ».**

C'est une curieuse conception du dialogue social que d'imposer à marche forcée un projet sur lequel les salariés concernés n'ont que très peu d'informations.

C'est une curieuse conception du dialogue social que de considérer qu'à partir du moment où l'on maintient les emplois, il n'y a pas de débat.

C'est une curieuse conception du dialogue social que de demander aux élus de formuler un avis sur un projet sur lequel la direction refuse de discuter de manière loyale et sincère.

Quant aux différents projets qui devraient compenser la baisse d'activité au Siège, ils sont toujours dans les cartons.

Les seuls points sur lesquels la direction semble avoir avancé, c'est sur déploiement technique des workflow mis en place pour ce projet :

- Des tests de charge ont été réalisés via l'e-Transfer des régions, résultat : le système permet le transfert de 12 sources parallèles.
- Un conducteur modèle a été créé pour les équipes du Siège et des régions, tests prévus le 21 juin pour s'assurer que les éléments arrivent bien dans les stations régionales.
- Le 28 juin, toutes les régions passeront en E-Média Version 4.

- Des piqûres de rappel Newsboard ou NRCS et des formations catalogue sont envisagées pour répondre aux besoins.

Pour autant, est-ce suffisant ?

La direction répond qu'une « Bosse de CDD » est prévue pour permettre au projet d'être à l'antenne le 4 septembre.

Double discours, d'un côté on réduit les ETP et de l'autre…

Le recueil de l'avis est prévu lors du CSE du Siège des 20 et 21 juin et du CSE Central des 4 et 5 juillet.

Mais comment se prononcer avec si peu d'éléments ?

Pour faire face à cette situation, les trois CSE Siège, Réseau France 3 et Central ont déposé une assignation en référé auprès du tribunal judiciaire de Paris pour demander la suspension du projet TEMPO, audience le 6 juin.

- ECLAIRAGE PLATEAU DU SIEGE : UN PLAN D'ACTION PEU CONVAINCANT

Pour améliorer les conditions de travail des salariés du service éclairage plateaux du Siège qui ont fait l'objet d'une alerte « danger grave », une expertise a été demandée et a été présentée aux salariés du service.

Plusieurs recommandations ont été faites, et la direction a transmis aux élus du CSE, un tableau avec les mesures actuellement mises en œuvre pour répondre aux attentes.

Les élus se sont montrés déçus par ce point d'étape qui ne donnait aucune information, pas de date de réunion avec les salariés, aucune information sur le contexte dans lequel les mesures sont mises en place, aucune réaction des salariés n'est retranscrite…

Difficile dans ces conditions de savoir si la situation a évolué dans le bon sens, celui d'une amélioration des conditions de travail !

Ils ont par ailleurs constaté que :

- Les avenants au contrat de travail des 4 futurs chefs d'équipement sont toujours en cours de signature + 2 autres avenants sont en cours de rédaction, or il s'agit là d'un préalable à la mise en place du plan d'action car il redéfinit les rôles de chacun.
- Les promotions prévues au contrat ne prévoient pas d'augmentation de salaire ce qui est vécu comme un manque de reconnaissance des salariés.
- Aucun comité de pilotage n'a été mis en place pour le suivi de ce plan d'action.
- Seules des piqures de rappel ont été décidée pour améliorer la formation du logiciel MADRIX.

Enfin, Les élus relèvent les impacts négatifs d'un management toxique et regrettent la non- prise en considération des signaux faibles pour rapidement intervenir lorsque le management dysfonctionne.

C'est un problème qui n'est pas spécifique au service, un problème que l'entreprise doit prendre en compte car ce poison insidieux peut provoquer des drames.

Les élus souhaitent poursuivre le suivi de ce plan d'action et demandent que lors des prochaines interventions des informations concrètes leur soient données.

Ils veulent également savoir la manière dont les salariés concernés vivent les évolutions proposées.

- MONTEURS TELEMATIN, UNE SITUATION A SURVEILLER !

La situation des monteurs des éditions d'information de la matinale et de l'émission Télématin inquiète les élus ! En cause un accroissement régulier de leur charge de travail.

Après une première démarche effectuée auprès de la Direction restée sans réponse concrète, ils ont porté le point en CSE.

- Très récemment, une salariée du service a été victime d'un AVC alors qu'après avoir travaillé sur les sept éditions du matin, il lui était de demandé de réaliser le montage d'un sujet commun aux éditions du 12/13 et du 13H.
- Avec le projet TEMPO qui prévoit la collaboration des monteurs de la matinale aux éditions d'ici 12/13, la charge et le rythme de travail imposé aux équipes interrogent.

Les élus du CSE demandent à la direction d'alléger la charge de travail des salariés investis sur cette tranche horaire, notamment en ne les programmant pas systématiquement sur les éditions de la mi-journée.

Ils rappellent les conclusions de l'expertise menée par le cabinet CEDAET sur les conditions de travail à la rédaction nationale.

Enfin, ils rappellent à la direction son obligation légale de résultat en matière de santé mentale et physique.

La direction déclare que **des ateliers de d'échange sont actuellement en place** pour qu'une organisation du travail permettant aux salariés de retrouver un rythme de travail acceptable soit trouvée.

Les élus souhaitent être informés des évolutions des conditions de travail au sein de ce service et veulent connaître de manière très précise les impacts du projet TEMPO sur le quotidien des salariés.

Ils mandatent donc la CSSCT pour suivre le dossier et demandent qu'un point d'étape sur la situation des monteurs Télématin leur soit présenté au CSE du mois de juillet.

22 VOTANTS : 22 POUR

- ## TOUR DE FRANCE MASCULIN, LES EQUIPES DANS LES STARTING BLOCK

Le 110ème Tour de France 2023 débutera fin juin avec un départ de Bilbao.

Il comprendra 21 étapes pour une distance de 3 404 kilomètres.

Il implique pour les équipes des dérogations horaires dépassant les 48 heures hebdomadaires pour potentiellement atteindre les 60 heures hebdomadaires au maximum.

Les élus rappellent que la direction doit faire les nécessaire pour que les salariés voient leurs heures supplémentaires indemnisées et leurs récupérations programmées.

Ils attirent l'attention de la direction sur le risque de reprise de l'épidémie de COVID et sur la nécessité de prendre des mesures pour y faire face.

Les élus prennent acte de cette demande de dérogation horaire et souhaitent une présentation du réalisé dans le mois d'octobre suivant la compétition.

- ## COMPTES DU CSE 2022 APPROUVES

A l'occasion d'un CSE extraordinaire qui s'est déroulé le 23 mai au matin, les comptes du CSE 2022 ont été approuvés.

Si le CSE Siège de France Télévision est, en premier lieu, une instance représentative du personnel, qui siège tous les mois et de manière exceptionnelle lorsque les projets en cours ou les situations l'exigent, il est aussi en charge des ASC (Activités sociales et culturelles) ainsi que de la restauration.

3 missions qui impliquent 3 budgets différents qui ont été présentés aux élus.

- **Le budget AEP, dit budget de fonctionnement**, grâce auquel les élus vont pouvoir disposer du matériel pour travailler, recueillir les conseils d'avocats ou d'experts et prendre toutes les mesures leur permettant d'accomplir leurs missions.
Le budget de fonctionnement est à l'équilibre, il est même excédentaire.

- **Le budget ASC (Activités Sociales et Culturelles),** grâce auquel les élus proposent spectacles, sorties enfants, voyages, places de cinéma, bons de rentrée scolaire…
Ce budget est aujourd'hui excédentaire, la COVID a permis d'accumuler des réserves qui donnent une certaine marge de manœuvre aux élus qui peuvent dépenser au-delà de la subvention allouée.

- **Le budget restauration,** un budget contraint mais à l'équilibre en 2022.
Les inquiétudes sont malgré tout réelles pour 2023, car l'inflation est passée par là et si une augmentation des prix est envisagée, elle doit rester mesurée.

L'ensemble des comptes ont été approuvés par le commissaire aux comptes.

25 VOTANTS : 15 POUR - 10 ABSTENTIONS

Paris, le 30 mai 2023